

01 Question de Mme Kattrin Jadin à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la première ferme éolienne flottante au monde" (n° 21579)

Kattrin Jadin (MR): Madame la ministre, récemment, au large des côtes écossaises, le tout premier parc éolien flottant a commencé à produire de l'électricité. Doté d'une capacité de 30 MW, cette ferme éolienne flottante est capable de produire assez d'électricité pour alimenter 20 000 foyers. La compagnie pétrolière norvégienne Statoil est à l'origine de ce concept, utilisant des techniques d'ingénierie et de logistique inédites. Si ce concept s'avère viable, il pourrait être très intéressant pour couvrir les besoins en énergie des États et s'avérer utile en termes d'énergies alternatives.

Madame la ministre, avez-vous déjà analysé la question des fermes éoliennes flottantes? Un tel parc éolien est-il envisageable en Belgique afin de développer notre *mix* énergétique?

Marie-Christine Marghem, ministre: Madame Jadin, la technologie des fermes éoliennes flottantes est encore en développement. Cette technologie n'est applicable que dans des situations où la profondeur des eaux est supérieure à 50 mètres, profondeur qui n'existe malheureusement pas sur le plateau continental belge, où la profondeur maximale est de l'ordre de 40 mètres.

Les projets de fermes éoliennes flottantes en développement sont localisés dans des zones possédant la profondeur minimale requise. Ils se limitent à de faibles puissances (inférieures à 40 MW) comparés aux puissances des parcs éoliens *offshore* belges.

Kattrin Jadin (MR): Madame la ministre, j'apprends que le plateau continental belge n'a qu'une profondeur de 40 mètres. J'ose rêver à voix haute en imaginant des coopérations européennes pour ce type d'énergie alternative.

Restons optimistes et continuons à rêver de manière réaliste.

Le **président:** *I have a dream!*